



Le collège PMC a créé "une brigade" de lutte contre le harcèlement scolaire

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, le collège Pierre-et-Marie-Curie de Pont-Audemer a constitué un groupe d'élèves, d'enseignants et de personnel pour prendre en charge rapidement les éventuelles victimes.

Comment détecter un cas de harcèlement scolaire au sein d'un établissement ? Au collège Pierre-et-Marie-Curie de Pont-Audemer, depuis 2021, la direction a mis en place un protocole lorsqu'un fait de harcèlement est signalé. Deux enseignantes se sont d'abord portées volontaires pour constituer ce que le proviseur Pascal Riette appelle familièrement une **"brigade de lutte contre le harcèlement scolaire"**. Au sein de cette brigade, cinq adultes dont deux enseignantes, le conseiller principal d'éducation (CPE), l'infirmière scolaire et un assistant d'éducation, ainsi qu'une vingtaine d'élèves ambassadeurs. Leur mission : recueillir les témoignages d'élèves harcelés. **"Les élèves référents échangent ensuite avec les enseignants pour savoir s'il s'agit d'un cas de harcèlement, s'il y a un ou plusieurs harceleurs, à quel endroit se produisent les faits et à quelle fréquence"**, détaille Pascal Riette. Pour l'aider à s'exprimer, l'élève victime a la possibilité de mettre par écrit ses propos, aidé par un adulte si besoin. Une fois les référents informés, l'information peut alors être plus rapidement remontée jusqu'à la direction du collège.

Une boîte à lettres est à disposition des élèves dans le hall du collège pour permettre aux victimes de s'exprimer discrètement. Elle est régulièrement relevée par les référents de la brigade. Une adresse mail a également été créée par les enseignants référents : **"Les élèves de l'établissement en sont informés chaque année et l'adresse pmcnah@gmail.com leur est communiquée"**, précise le proviseur.

Des sanctions en cas de récidive

Dès que l'équipe de direction a connaissance d'une situation de harcèlement, elle en informe les parents concernés, ainsi que les représentants des parents d'élèves pour qu'ils soient informés en cas de demande de soutien des familles. Les parents de la victime et de l'auteur sont reçus séparément par l'équipe de direction et la référente. Si le harceleur récidive, il s'expose à une liste de sanctions plus ou moins dures en fonction

